



Chèque post-daté falsifié

Par **celp07**, le **16/02/2015** à **20:29**

Bonjour,

J'ai effectué un chèque de caution sans date fin septembre 2013 et clôturé en octobre 2013 ce compte. Après ce numéro de chèque j'ai effectué 6 chèques encaissés avant la clôture soit un mois d'écart entre émission du chèque de caution et la clôture du compte.

Février 2015, le chèque se présente sur ce compte clôturé avec une date début février 2015, écriture de date qui n'est forcément pas la mienne.

La Banque décide de m'inscrire sur le fichier des interdits bancaires; me mentionnant qu'avec les éléments donnés j'étais de bonne foi sur la date d'émission du chèque mais qu'à cause de la date il ne pouvait rien faire.

Y a-t-il un recours pour ne pas faire valoir ce chèque?

Merci pour vos conseils